



Volcap Inflation 2

- Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance. **Néanmoins, ce produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance⁽¹⁾, ci-après le « titre » ou le « produit »**
- **La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la garantie du capital à l'échéance) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN : FR001400EJ58**
- **Durée d'investissement conseillée : 5 ans environ**
- **Période de commercialisation :** Du 02/01/2023 au 28/04/2023 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 28/04/2023
- **Éligibilité :** Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation⁽²⁾
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement risqué de type indice.**
- **Produit émis par SG Issuer⁽³⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois**, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽³⁾ Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 05/12/2022, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Placement financier destiné aux investisseurs de détail

Communication à caractère promotionnel

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Volcap Inflation 2 est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. L'investisseur est exposé pour une durée de 5 ans environ à la performance positive de l'indice Eurostat Eurozone HICP Ex Tobacco Unrevised Series NSA (code Bloomberg : CPTFEMU Index).

Ce produit prévoit :

- **Un horizon de placement d'environ 5 ans.**
- **Un coupon annuel⁽¹⁾ variable conditionné au niveau de l'inflation** (via l'indice Eurostat Eurozone HICP Ex Tobacco Unrevised Series NSA (Ticker : CPTFEMU Index)) multiplié par la fraction de décompte de jours* avec un minimum de 0% et un maximum de 6,00% par an.
- **Remboursement de l'intégralité du capital initial à l'échéance⁽²⁾** quelle que soit l'évolution de l'indice, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 28/04/2023 et la date d'échéance. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Volcap Inflation 2 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 28/04/2023 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « Volcap Inflation 2 » est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Volcap Inflation 2 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

*Selon la convention 30/360

⁽¹⁾Voir définition du coupon annuel en page 4.

⁽²⁾Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Chaque année⁽¹⁾, l'investisseur bénéficie du versement d'un coupon annuel⁽²⁾ variable égal à la performance annuelle* de l'indice multipliée par la fraction de décompte de jours**, avec un minimum de 0% et un maximum de 6,00% par an.
- À l'échéance des 5 ans, l'investisseur bénéficie du remboursement de l'intégralité de son capital initial⁽³⁾ majoré du dernier coupon annuel variable, quelle que soit l'évolution de l'indice, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- De l'année 1 à 5, l'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾ maximum de 5,98%).
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul indice **Eurostat Eurozone HICP Ex Tobacco Unrevised Series NSA**.

*La performance annuelle est calculée par rapport au niveau de l'indice à la date de constatation annuelle moins le niveau initial (de l'année précédente).

**Selon la convention 30/360

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Voir définition du coupon annuel en page 4.

⁽³⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

DÉTAILS DU MÉCANISME DU PRODUIT

DÉTERMINATION DU NIVEAU INITIAL DE LA PÉRIODE

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, le Niveau Initial correspond au niveau de clôture de la date de constatation précédente :

Valeur de l'indice retenue	Différence entre Octobre 2023 et Octobre 2022	Différence entre Octobre 2024 et Octobre 2023	Différence entre Octobre 2025 et Octobre 2024	Différence entre Octobre 2026 et Octobre 2025	Différence entre Octobre 2027 et Octobre 2026
Dates de constatation annuelle	22/12/2023	24/12/2024	24/12/2025	24/12/2026	27/12/2027

La Performance Annuelle est calculée par rapport au niveau de l'indice à la date de constatation annuelle (valeur de l'indice en date d'octobre n-1) divisé par le niveau initial (valeur de l'indice an date d'octobre de l'année n-2) -1.

MÉCANISME DU COUPON ANNUEL VARIABLE

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, à partir de l'année 1, on compare le niveau de clôture de l'indice au Niveau Initial correspondant de l'année précédente (voir le tableau ci-dessus), l'investisseur reçoit :

Un coupon variable égal à la Performance Annuelle de l'indice multipliée par la fraction de décompte de jours* avec un minimum de 0% et un maximum de 6,00%

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale⁽¹⁾, on compare le niveau de clôture de l'indice à son Niveau Initial correspondant, l'investisseur reçoit à la date d'échéance⁽¹⁾:

L'intégralité du capital initial + Le coupon défini ci-dessus
(soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ entre 0% et 5,98%)

ILLUSTRATION DU MÉCANISME

Dates de constatation	01/01/2023	22/12/2023	24/12/2024	24/12/2025	24/12/2026	27/12/2027
Niveau fictif	100	105	103	110	101	109
Performance		+5,00%	-1,90%	+6,80%	-8,18%	+7,92%
Coupon payé		5,00%	0,00%	6,00%	0,00%	6,00%

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Le premier coupon sera réduit par rapport aux autres coupons, étant calculé sur une période entre le 28/04/2023 et le 02/01/2024.

*Selon la convention 30/360

⁽¹⁾Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates

⁽²⁾Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des indices, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

★ Valeur de remboursement du produit

—

Évolution de l'indice

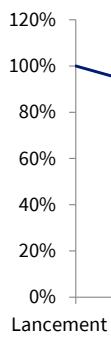


Versement du coupon variable

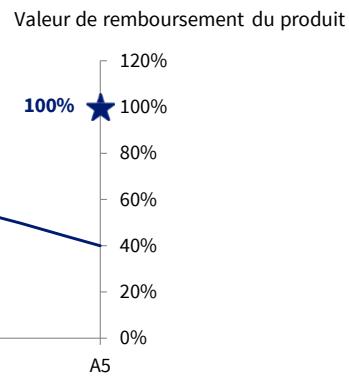
SCÉNARIO DÉFAVORABLE

LA PERFORMANCE DE L'INDICE EST NÉGATIVE CHAQUE ANNÉE

Niveau de l'indice



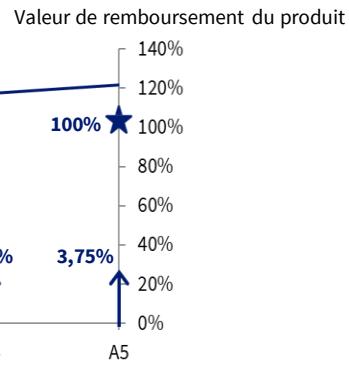
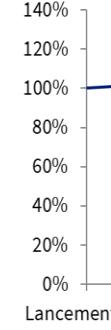
Valeur de remboursement du produit



SCÉNARIO MÉDIAN

LA PERFORMANCE DE L'INDICE EST ENTRE 0% ET 6% CHAQUE ANNÉE

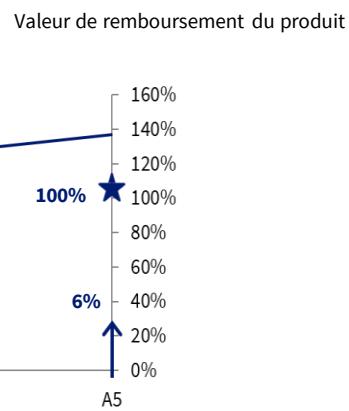
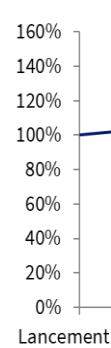
Niveau de l'indice



SCÉNARIO FAVORABLE

LA PERFORMANCE DE L'INDICE EST SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 6% CHAQUE ANNÉE

Niveau de l'indice



ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

LA PERFORMANCE DE L'INDICE EST NÉGATIVE CHAQUE ANNÉE

- À l'issue de chaque année, aux dates de constatation correspondantes, l'indice enregistre une performance négative d'une année à l'autre. Le produit ne verse alors aucun coupon.
- À l'issue des 5 ans, l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors nul.

SCÉNARIO MÉDIAN

LA PERFORMANCE DE L'INDICE EST ENTRE 0% ET 6% CHAQUE ANNÉE

- À l'issue de chaque année, aux dates de constatation correspondantes, l'indice a une performance positive mais inférieure à 6,00% d'une année à l'autre. Le produit verse alors un coupon égal à la performance de l'indice chaque année multipliée par la fraction de décompte de jours* (soit respectivement 4%; 3,50%; 4,50%; 4,25%; 3,75%).
- À l'issue des 5 ans, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initialement investi majorée du dernier coupon au titre de l'année. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors de 4,29%.

SCÉNARIO FAVORABLE

LA PERFORMANCE DE L'INDICE EST SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 6% CHAQUE ANNÉE

- À l'issue de chaque année, aux dates de constatation correspondantes, l'indice enregistre une performance positive supérieure ou égale à 6,00% d'une année à l'autre. Le produit verse alors un coupon de 6,00% multiplié par la fraction de décompte de jours* soit 4% la première année et 6% les années suivantes.
- À l'issue des 5 ans, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initialement investi majorée du dernier coupon au titre de l'année. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors de 5,98%, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

*Selon la convention 30/360

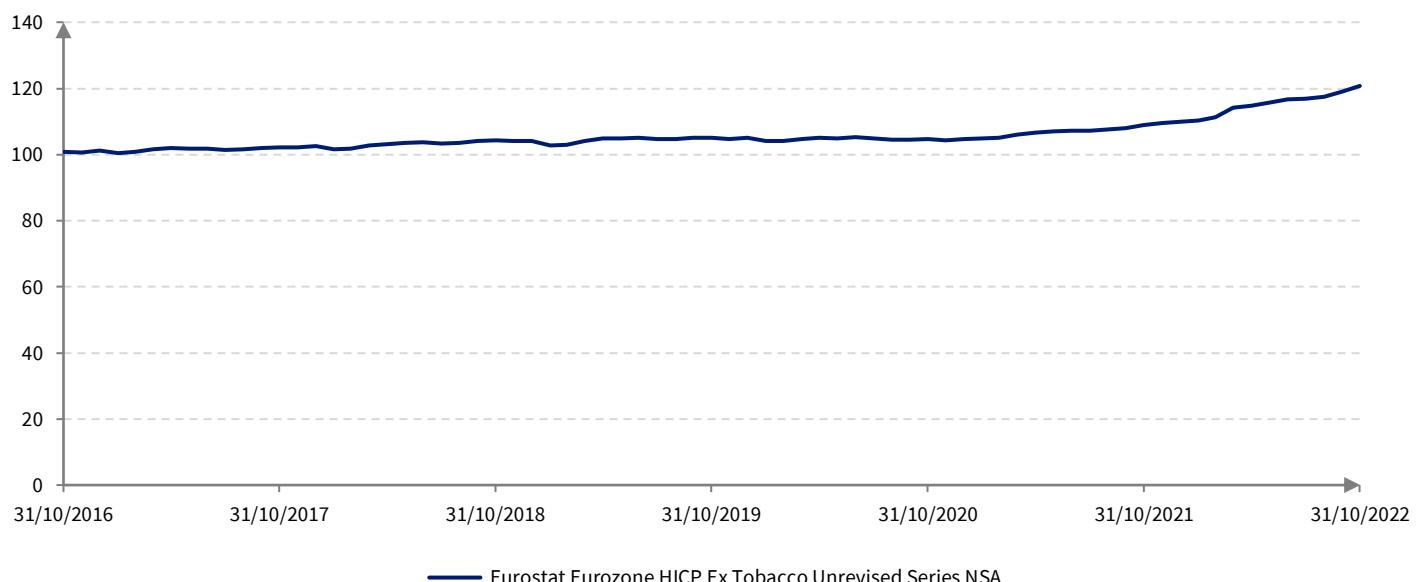
⁽¹⁾Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'INDICE EUROSTAT EUROZONE HICP EX TOBACCO UNREVISED SERIES NSA

L'indice Inflation est représenté par l'indice **Eurostat Eurozone HICP Ex Tobacco Unrevised Series NSA** (Code Bloomberg : CPTFEMU Index). C'est un indice de référence des prix à la consommation de la zone euro, hors tabac. Les prix à la consommation harmonisés (IPCH) mesurent l'évolution dans le temps des prix des biens et des services à la consommation acquise par les ménages. Les données sont disponibles au public sur le site Eurostat ou sur le site de la BCE. L'IPCH a été créé pour fournir une mesure de l'inflation des prix à la consommation, comparable d'un pays à l'autre.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EUROSTAT EUROZONE HICP EX TOBACCO UNREVISED SERIES NSA ENTRE LE 31/10/2016 ET LE 31/10/2022



Performances au 31/10/2022

Eurostat Eurozone HICP Ex Tobacco Unrevised Series NSA

1 an	10,83%
3 ans	14,86%
6 ans	19,83%

Source : Bloomberg, au 31/10/2022

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÉRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance. Néanmoins, ce produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 05/12/2022, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	FR001400EJ58
Sous-jacent	Eurostat Eurozone HICP Ex Tobacco Unrevised Series NSA (Ticker : CPTFEMU Index)
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au Public	France
Coupon	Le coupon de l'année n sera égal au (niveau de l'indice Eurostat Eurozone HICP Ex Tobacco Unrevised Series NSA en date d'octobre n-1 divisé par son niveau d'octobre de l'année n-2) - 1, avec un minimum de 0% et un maximum de 6% *Fraction de décompte des jours : 30/360
Protection du capital	Oui, à l'échéance uniquement
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Date d'émission	02/01/2023
Date d'échéance	03/01/2028
Dates de paiement des coupons	02/01/2024 ; 02/01/2025 ; 02/01/2026 ; 04/01/2027 ; 03/01/2028
Dates de Détermination des Niveaux initiaux	Le Niveau Initial est différent chaque année et correspond au niveau de l'indice aux dates suivantes : 01/01/2023; 22/12/2023 ; 24/12/2024 ; 24/12/2025 ; 24/12/2026
Dates de constatation annuelles	22/12/2023 ; 24/12/2024 ; 24/12/2025 ; 24/12/2026 ; 27/12/2027
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 2% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts
Publication de la valeur liquidative	SIX Financial Information. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 01/01/2023 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Du fait de la crise sanitaire actuelle, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par des actifs faiblement valorisés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent analyser en profondeur les risques et les avantages de leurs décisions financières, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle particulière. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvenabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur Événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit, à savoir que l'insolvenabilité de l'entité ou des entités de référence peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (baillifs), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 29/12/2022, se rattachant au prospectus de base en date du 13 juin 2022, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Programme+d%2F%80%99%3A9mission+d+titres+d+de+cr%C3%A9ance_13.06.2022 ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FR001400EJ58 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboulement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que défini par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « **Cessionnaire Autorisé** » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (**CEA**) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule**), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis" ("Non-United States persons"), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés**. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenues dans le prospectus de base.

Avertissement relatif à l'indice : L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Avertissement de l'indice Eurostat Eurozone HICP Ex Tobacco Unrevised Series NSA : L'Eurostat Eurozone HICP Ex Tobacco Unrevised Series NSA ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de EUROSTAT, EUROSTAT et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Agrement : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'Instrument Financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.** Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/compliance-regulatory-information/useful-information/client-claim/>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy - 92987
Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann,
75009 Paris
Société Anonyme au capital de
1 046 405 540 euros au 1^{er} février 2022
Numéro SIRET : 552 120 222 00013
Numéro APE : 651C
Société Générale est un établissement
de crédit de droit français agréé par l'ACPR